

4^e rapport du comité de suivi des filières agricoles sensibles dans les accords de commerce

Les résultats détaillés du suivi du CETA jusqu'à fin 2020 sont présentés dans cinq fiches annexées à cette note (viande bovine, viande porcine, volaille, sucre et produits sucrés, éthanol). Celles-ci sont accompagnées d'un glossaire expliquant les termes techniques, d'une note sur les contrôles sanitaires effectués, et d'une annexe donnant pour chaque filière des chiffres détaillés.

Résultats

Dans l'ensemble, les flux entre l'UE et le Canada sont aujourd'hui très faibles sur les produits sensibles identifiés. Les flux depuis le Canada vers la France sont encore plus limités, voire nuls pour certains, sur ces produits : le CETA n'a donc à ce stade pas eu d'effet sur ces filières, ni au niveau national, ni au niveau régional. C'est en partie dû, pour la viande bovine, à l'absence de filière dédiée à ce jour au Canada.

Deux points d'attention particulière, qui ont été identifiés par ce comité en septembre 2020, font l'objet d'un suivi particulièrement attentif :

(i) Sur l'éthanol, des exportations en provenance d'une première usine canadienne certifiée ISCC, quoique d'un volume réduit (12 500 tonnes en 2019, 71 000 tonnes en 2020), appellent à renforcer la vigilance sur le développement d'une filière d'exportation au Canada ; ces exportations ne semblent en revanche pas liées à un effet de swap (combinaison d'un accroissement des exportations des producteurs américains pour couvrir les besoins canadiens et des exportations des producteurs canadiens vers le marché européen).

(ii) Au plan sanitaire, si aucune irrégularité n'a été signalée sur les lots de viande importés, les résultats de l'audit de la DG Santé réalisé en septembre 2019, qui ont été publiés fin mai 2020, mettent en évidence plusieurs défaillances de contrôle qui ne permettent pas de garantir avec certitude que les exportations de viande bovine soient toutes conformes aux exigences de l'UE, en particulier s'agissant de l'absence de facteurs de croissance dans la viande bovine. La France a mené des démarches spécifiques auprès de la Commission européenne pour assurer que le Canada se mette en conformité ; des éléments détaillés sont fournis dans la fiche sur les contrôles sanitaires.

Sur la **viande bovine**, les flux sont très limités : en 2020, l'UE a importé 1 577 tonnes équivalent carcasse (téc*) du Canada (et exporté 21 000 téc), principalement sous forme d'aloïau de bovins et substituts* ; la balance commerciale avec le Canada est donc nettement positive. Les importations européennes sous contingent CETA s'élèvent à 60 téc en 2017, 451 téc en 2018, à 607 téc en 2019 et 1 121 téc en 2020. S'agissant de la France, 52 téc ont été importées du Canada en 2020, dont 15 téc sous contingent CETA, et 178 téc ont été exportées vers le Canada. La balance commerciale française est donc elle aussi nettement positive. La faiblesse des flux illustre l'absence de filière canadienne dédiée à ce jour respectant les normes européennes : ainsi, selon l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), **environ 40 fermes** au Canada, représentant moins de 4 000 bovins, étaient en mesure début 2020 de produire selon les normes européennes ; cette stagnation de capacité s'explique à la fois par le haut niveau des normes européennes et la forte attractivité du marché chinois dans le contexte de la peste porcine africaine (cf. plus bas). Une **veille spécifique** été mise en place par le SER d'Ottawa, notamment par un dialogue avec des représentants du secteur et des fédérations professionnelles au Canada. La crise sanitaire a rendu les échanges plus difficiles avec l'ACIA mais ces données qualitatives seront mises à jour dès que possible. *Voir fiche sanitaire sur les contrôles et sur les résultats de l'audit.*

Sur la **viande porcine**, les flux sont également très limités : l'UE a importé 161 tonnes équivalent carcasse (téc) du Canada en 2020 ; aucune importation canadienne n'a eu lieu en France. Les exportations européennes de viande porcine vers le Canada sont comparativement plus élevées quoique d'un volume limité (29 000 téc en 2020) et ont fortement augmenté depuis 2014, celles de jambon restant stables depuis 2014 (6 000 téc). Au plan mondial, la **peste porcine africaine cause notamment une forte hausse des importations chinoises** en raison de la décimation du cheptel chinois. Cette forte augmentation de la demande chinoise cause une augmentation des prix mondiaux (et européens) et des exportations vers la Chine ; ainsi, la hausse modérée de la production porcine mondiale, notamment aux États-Unis et au Brésil, devrait être entièrement absorbée par la demande chinoise d'importations, au détriment de la consommation dans le reste du monde. Les flux limités entre l'UE et le Canada ne semblent pas être affectés.

Sur la **volaille**, le CETA n'a ouvert aucun contingent (ni du côté européen, ni du côté canadien) ; il n'y a pas d'impact observé. Aucune importation du Canada n'a eu lieu en France.

Au plan **sanitaire et phytosanitaire** : voir *fiche sanitaire*.

Sur le **sucre et les produits sucrés** : s'agissant du **sucre**, les échanges UE-Canada sont très limités en 2020 (71 M€ d'importations, 5 M€ d'exportations) et constitués principalement d'importations de sirop d'érable. S'agissant des **produits sucrés**, les flux d'exportations vers le Canada sont beaucoup plus dynamiques que les flux d'importations, même si les échanges restent limités (en 2020, 61 M€ d'importations dont 16 M€ pour la France, contre 340 M€ d'exportations dont 47 M€ pour la France). Si les prix en Europe restent à un niveau plus élevé que dans le reste du monde, le contexte sectoriel est toujours marqué par la **fin des quotas sucriers** et, en 2020, par les conséquences de la crise sanitaire.

Sur l'**éthanol**, une augmentation des exportations canadiennes a été constatée en 2019 et 2020 : inférieures à 100 tonnes par an sur la période 2014-2018, elles représentent 12 500 tonnes en 2019 (7 M€) et 71 000 t en 2020 (45 M€), dont respectivement 1 t et 11 000 t pour la France. Cette augmentation résulte de la certification d'une usine canadienne aux normes ISCC depuis décembre 2019. Il conviendra de maintenir la vigilance sur le développement d'une filière exportatrice aux normes européennes. La balance commerciale française sur l'éthanol demeure par ailleurs largement excédentaire au niveau monde. En revanche, aucun signal laissant présager un « effet de swap »¹ avec la production américaine n'a été observé : en effet, les échanges US-Canada tendent plutôt à diminuer. Comme pour la viande bovine, une **veille spécifique** a été mise en place par le SER de l'ambassade de France à Ottawa, notamment par un dialogue avec des représentants de l'industrie au Canada.

La crise sanitaire en affectant globalement les flux mondiaux et locaux, en réduisant les échanges de certains produits (notamment du fait de difficultés logistiques) et en modifiant les modes de consommation (perturbations importantes de certaines filières dues aux changements de marché brutaux à la suite des mesures de confinement) a eu des effets très variables selon les filières. Les tendances observées sur l'effet du CETA sur les filières agricoles sensibles ne semblent toutefois pas modifiées.

Méthode

Ce rapport s'appuie sur une collecte et une harmonisation des données de flux commerciaux (France, UE, Canada, pays tiers) **et d'état de la filière en France et dans l'UE** (production, consommation, prix) **ainsi qu'au Canada** (développement de filières canadiennes d'exportation vers l'UE) sur cinq produits agricoles sensibles.

¹ Combinaison d'un accroissement des exportations des producteurs américains pour couvrir les besoins canadiens et des exportations des producteurs canadiens vers le marché européen

S'agissant des échanges commerciaux (importations et exportations), le marché pertinent, pour ces cinq filières, est le marché national et européen. Par exemple, la viande bovine produite dans le Cantal est en concurrence avec l'ensemble de la viande bovine produite ou importée en France : en cas de forte variation des *importations nettes vers la France*, on peut s'attendre à un *effet sur les régions productrices*. Ce rapport examine donc les flux trimestriels d'importations et d'exportations pour l'UE et pour la France à la fois à un **niveau détaillé** (pour repérer si le CETA a un effet important sur une ligne tarifaire spécifique) et à un **niveau général** (pour dégager les principales tendances) ; il cherche également à repérer des signaux faibles sur le développement de filières canadiennes d'exportation vers l'UE. Il est complété par un suivi des contrôles sanitaires et phytosanitaires. S'agissant des données trimestrielles, il convient de prendre en compte le fait que les variations peuvent résulter, selon les cas, de calendrier de gestion des contingents, de saisonnalité des campagnes de production, ou de facteurs externes affectant les producteurs et exportateurs canadiens.

S'agissant des marchés (production, consommation, prix), ces données permettent de mettre en perspective les données de flux sur ces mêmes marchés pertinents. Le rapport s'appuie ainsi sur une analyse au niveau national ou européen, sur la base des données disponibles ; les prochaines étapes de ce travail (cf. infra) permettront éventuellement d'apporter des éléments plus qualitatifs au niveau des territoires ou des opérateurs de filières.

La sortie du Royaume-Uni (et la modification des statistiques qui en découle) a requis un travail d'ajustement des données. Pour les données UE, un périmètre UE27 (reconstruit rétrospectivement depuis 2014) a été retenu. Les données françaises ont été laissées inchangées. *Voir Glossaire pour le détail des modifications opérées.*

Perspectives

S'agissant du volet régional, les effets du CETA sur les filières sensibles ont été mis à l'ordre du jour des conseils spécialisés « grandes cultures » « ruminants » et « viandes blanches » que France Agrimer a tenus en novembre 2019 (instances réunissant pouvoirs publics et représentants des différents maillons des filières agricoles). Ces instances ont été mobilisées pour que leurs membres fassent remonter des informations qualitatives sur l'évolution des différentes filières dans les territoires et les impacts éventuels liés à la mise en œuvre du CETA.

En outre, **les échanges se poursuivent avec la Commission**, dans l'objectif d'établir un dispositif de suivi approprié au niveau européen.